

2.4.1 Collecte des matières résiduelles domestiques

Municipalités acheminant leurs matières résiduelles au LES de Padoue

La collecte et le transport des matières résiduelles sont donnés à contrat dans toutes les municipalités qui acheminent leurs déchets au LES de Padoue et les appels d'offres pour la collecte et le transport sont effectués par secteur (secteurs ouest, centre et est). En comparant les coûts de collecte et de transport de toutes les municipalités qui acheminent leurs matières résiduelles au LES de Padoue (MRC de La Mitis et MRC de La Matapédia), il est possible de conclure que le regroupement des appels d'offres par secteur, entraîne une réduction des coûts de collecte et de transport.

Dans les municipalités de Sainte-Florence, Causapscal, Amqui, Lac-au-Saumon et Sayabec la collecte des matières résiduelles est effectuée une fois par semaine durant la période estivale (de juin à août inclusivement) et à toutes les deux semaines en alternance à la collecte sélective porte à porte pendant la période hivernale (septembre à mai).

Pour les autres municipalités ; Sainte-Marguerite, Albertville, Sainte-Érène, Saint-Alexandre-des-Lacs et Val-Brillant la collecte des matières résiduelles est toujours effectuée en alternance à la collecte sélective porte à porte peu importe la période de l'année. Le tableau 2.3 – *Description du mode de gestion des déchets, 2002* – fait un portrait détaillé de la gestion des déchets dans chaque municipalité.

Les coûts de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles incluent les frais reliés à ce service pour les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel. Ils excluent cependant la gestion de tout résidu provenant d'activités de production industrielle comme des cendres ou des résidus de matières ligneuses.

Le coût d'élimination est établi selon les coûts d'exploitation et de suivi du LES de Padoue et il est réparti en fonction du nombre de résidences équivalentes de chacune des MRC (MRC de La Mitis et MRC de La Matapédia). À ces coûts d'élimination s'ajoute une prime compensatoire, payée par la MRC de La Matapédia à la MRC de La Mitis, de 4,00 \$ par résidence équivalente.

Le coût annuel de collecte et de transport des déchets vers le LES de Padoue est de 209 260 \$, soit en moyenne 37,39 \$ par porte. En ce qui concerne le coût de l'élimination des déchets au LES, celui-ci est de 172 475 \$ annuellement soit environ 30,82 \$ par porte. Au total, il en coûte pour acheminer et éliminer au LES de Padoue, un montant 381 735 \$ annuellement, soit en moyenne 68,21 \$ par porte. Le tableau 2.4 – *Coût de gestion des déchets, 2002* – fait un portrait détaillé des coûts de gestion des déchets dans chaque municipalité.

Municipalité acheminant leurs matières résiduelles dans un DET

Il y a dans la MRC de La Matapédia six (6) dépôts en tranchée dont deux sont utilisés par plus d'une municipalité ; le DET de Saint-Tharcisus (Saint-Tharcisus et Saint-Vianney) et le DET de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et Saint-Léon-le-Grand).

Les municipalités qui acheminent leurs déchets dans un DET effectuent la collecte des ordures une fois par semaine et aucune n'offre le service de collecte sélective porte à porte. Seulement deux municipalités effectuent la collecte et le transport des ordures en régie toutes les autres ont conclu une entente avec un particulier ou une entreprise spécialisée. Le tableau 2.3 – *Description du mode de gestion des déchets, 2002* – fait un portrait détaillé de la gestion des déchets dans chacune de ces municipalités.

Le coût de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles inclut les frais reliés à ce service pour les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel à l'exception des résidus de production.

En ce qui concerne la collecte et le transport, il en coûte environ 60 289 \$ par année, soit en moyenne 39,99 \$ par porte. Il est surprenant de constater que le coût moyen de collecte et de transport dans les municipalités qui utilisent des dépôts en tranchée est équivalent à celui des municipalités qui vont au LES de Padoue, qui lui est situé à plus de 40 Km du centre de masse de la MRC. Cette situation est certainement dû au fait que les appels d'offres pour la collecte et le transport des déchets vers Padoue sont regroupés par secteur.

Pour éliminer les déchets dans les DET, il en coûte annuellement 31 491 \$, soit en moyenne 20,31 \$ par porte. Cependant, ces chiffres sont plus ou moins justes car presque tous les DET sont exploités en régie, les dépenses en lien à l'exploitation du site, (le temps/homme et la machinerie) ne sont pas toujours assignées au poste budgétaire du DET.

Au total, il en coûte pour acheminer et éliminer dans les DET un montant 91 780 \$ annuellement, soit en moyenne 59,92 \$ par porte. Ce montant se rapproche des coûts d'utilisation d'un LES ce qui est surprenant. Le tableau 2.4 – *Coût de gestion des déchets, 2002* – décrit en détail les coûts liés à la gestion des matières résiduelles domestiques dans chaque municipalité.

Tableau 2.3 Description du mode de gestion des déchets, 2002

Municipalité	Entrepreneur Collecte et transport	Date d'échéance	Durée (an)	Fréquence (x/mois)		Lieu d'élimination	Encombrant (x/année)
				Été	Hiver		
Ste-Marguerite	Conciergerie d'Amqui	05/06/2005	5	2	2	LES de Padoue	2
Ste-Florence	Conciergerie d'Amqui	05/06/2005	5	4	2	LES de Padoue	2
Causapsal	Conciergerie d'Amqui	05/06/2005	5	4	2	LES de Padoue	2
Alberville	Conciergerie d'Amqui	05/06/2005	5	2	2	LES de Padoue	2
St-Zénon-du- Lac-Humqui	En régie	N/A	N/A	4	4	DET St-Zénon-du- Lac-Humqui	0
St-Léon-le- Grand	En régie	N/A	N/A	4	4	DET St-Zénon-du- Lac-Humqui	0
Ste-Irène	Conciergerie d'Amqui	05/06/2005	5	2	2	LES de Padoue	2
Amqui	Conciergerie d'Amqui	05/06/2005	5	4	2	LES de Padoue	2
Lac-au-Saumon	Conciergerie d'Amqui	05/06/2005	5	4	2	LES de Padoue	2
St-Alexandre- des-Lacs	Conciergerie d'Amqui	05/06/2005	5	2	2	LES de Padoue	2
St-Tharcisius	Nathalie Beaulieu	31/12/2002	1	4	4	DET St-Tharcisius	1
St-Vianney	Sanitaire J.O. Vézina	N/A	Ouvert	4	4	DET St-Tharcisius	1
Val-Brillant	Les entreprises Gilles Gauthier	05/06/2005	5	2	2	LES de Padoue	2
Sayabec	Les entreprises Gilles Gauthier	05/06/2005	5	4	2	LES de Padoue	2
St-Cléophas	Entreprise Clemont Gauvin	31/12/2002	1	4	4	DET St-Cléophas	1
St-Moïse	Michel Vignola	31/12/2002	1	4	4	DET St-Moïse	1
St-Noël	Joël Ouellet	N/A	Ouvert	4	4	DET St-Noël	1
St-Damase	Raymond Bérubé	31/12/2002	1	4	4	DET St-Damase	2
TNO Routherville	Conciergerie d'Amqui	05/06/2005	5	2	2	LES de Padoue	0

Source : Secrétaires-trésoriers des municipalités

Tableau 2.4 Coût de gestion des déchets, 2002

Municipalité	Nombre de portes (²)	Coût de collecte et de transport		Coût d'élimination		Coût total	
		(\$/an) (³)	(\$/porte)	(\$/an) (³)	(\$/porte)	(\$/an)	(\$/porte)
Ste-Marguerite	90	2659	29.54	2 415	26,83	5 074	56,38
Ste-Florence	203	5984	29.48	5 202	25,63	11 186	55,10
Causapscal	1 113	36 070	32.41	28 577	25,68	64 647	58,08
Albertville	112	4 006	35.77	3 657	32,65	7 663	68,42
St-Zénon-du-Lac-Humqui (¹)	154	12 376	84.89	2 864	18,60	15 240	98,96
St-Léon-le-Grand (¹)	473	13 073	26.16	8 277	17.50	21 350	45,14
Ste-Irène	91	7 854	86.31	4 311	47.37	12 165	133,68
Amqui	2 585	103 121	39.89	77 652	30,04	180 773	69,93
Lac-au-Saumon	510	15 763	30.91	13 256	25.99	29 019	56,90
St-Alexandre-des-Lacs	101	3 213	31.81	2 814	27,86	6 027	59,67
St-Tharcisius (¹)	163	7 540	46.26	2 820	17,30	10 360	63,56
St-Vianney (¹)	215	6 600	30.70	3 180	14,79	9 780	45,49
Val-Brillant	389	9 408	24.19	12 373	31,81	21 653	55,99
Sayabec	769	20 875	27.15	21 962	28,56	42 837	55,70
St-Cléophas (¹)	138	5 650	40.94	2 000	14,49	7 650	55,43
St-Moïse (¹)	204	6 500	31.86	6 500	31,86	13 000	63,73
St-Noël (¹)	168	5 200	30.95	500	2,98	5 700	33,93
St-Damase (¹)	119	3 350	28.15	5 350	44,96	8 700	73,11
TNO	7	307	43.86	256	36,57	563	80,43
Routhierville							
Total	7 604	269 550		203 968		473 518	

Note : (¹) Municipalité qui utilise un dépôt en tranchée

(²) Sommaire du rôle d'évaluation 2002, nombre de résidences permanentes (maison unifamiliale, maison mobile et appartement)

(³) Informations recueillies auprès des secrétaires-trésoriers des municipalités et du Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia. Les montants excluent les taxes.

2.4.2 Collecte sélective des matières recyclables

Dix-sept (17) municipalités de la MRC (95 % de la population) offrent à leurs citoyens un service de collecte sélective porte à porte ou par apport volontaire. Dix (10) municipalités effectuent la collecte sélective porte à porte pour les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel et sept (7) autres disposent de points de dépôt par apport volontaire ce qui vise principalement le secteur résidentiel. Le tableau 2.5 – *Description du mode de gestion des matières récupérables, 2002* décrit en détail la gestion des matières récupérables dans la MRC de La Matapédia. La liste des matières récupérées par le centre de tri est présentée à l'annexe 4.

Collecte sélective porte à porte

La collecte et le transport des matières recyclables, recueillies lors de la collecte sélective porte à porte, sont effectués à toutes les deux semaines en alternance avec la collecte des matières résiduelles domestiques. C'est l'entreprise privée qui effectue la collecte et le transport des matières recyclables vers le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Matapédia-Mitis où les matières sont traitées.

Les citoyens qui sont desservis par la collecte sélective porte à porte ont reçu, en juin 2000, un bac bleu de 360 litres, aucun autre type de contenant ne peut être utilisé par les citoyens. Le coût de ces bacs a été inclus sur le compte de taxes des usagers et amorti sur une période de 5 ans. Dans les secteurs commercial ou industriel les municipalités n'ont pas fourni de conteneur; c'est l'entreprise qui doit l'acquérir. Les conteneurs dédiés à la collecte sélective doivent être de couleur bleu et le sigle de la récupération doit y être apposé.

Le coût annuel de collecte et de transport de la collecte sélective porte à porte de matières récupérables est de 180 489 \$, soit en moyenne 34,51 \$ par porte. En ce qui concerne le coût de traitement des matières récupérables, celui-ci est de 181 273 \$, soit environ 33,69 \$ par porte. Au total, il en coûte pour acheminer et traiter les matières

récupérables, un montant de 361 762 \$ annuellement, soit environ 68,21 \$ par porte. Le tableau 2.6 – *Coûts de gestion des matières récupérables, 2002* – décrit les coûts de gestion des matières récupérables pour chaque municipalité. Les coûts de collecte et de transport des matières récupérables incluent les services donnés aux industries, commerces et institutions.

Collecte par apport volontaire

La collecte sélective par apport volontaire est effectuée dans sept (7) municipalités. Les municipalités de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney, Saint-Cléophas, et Saint-Damase sont membres de l'entente intermunicipale concernant la récupération par apport volontaire. De un (1) à cinq (5) conteneurs sont présents dans chacune de ces municipalités et la cueillette des conteneurs est effectuée à toutes les deux semaines. La municipalité de Saint-Noël n'est pas membre de cette entente, la cueillette des conteneurs est effectuée au besoin par un particulier et acheminée au centre de tri Récupération Matane.

En ce qui concerne la collecte sélective par apport volontaire, il en coûte environ 14 396 \$ par année pour la collecte et le transport, soit en moyenne 10,60 \$ par porte. Pour le traitement des matières au CFER, il en coûte annuellement 16 301 \$, soit environ 11,82 \$ par porte. Au total, il en coûte pour acheminer et traiter les matières récupérables un montant 30 697 \$ annuellement, soit environ 22,41 \$ par porte.